

**DEPARTEMENT DES  
ARDENNES**

**VILLE DE RETHEL**

**Délibération n° 93**

**Date de convocation  
28 octobre 2021**

**Séance du 4 novembre 2021**

**Extrait du Procès - Verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le quatre novembre à 18 H 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la Salle du  
Conseil de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO  
Joseph, Maire**

**PRESENTS :**

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-VANGIERDEGOM-STEVIIGNON-  
DEMENGEOT-GRENIER-DAPREMONT-THOMAS-  
LANGONNIER-LARANGE-RICHARD-BALDO-POLLET-  
PERARD-BINET-MERCIER-DERIS-DELAPLACE-AVERLY-  
VUARNESON- BOCAHUT

**ABSENTS OU EXCUSES :**

Mme LÉCAILLE (pouvoir à M. AFRIBO)  
Mme TRUCHASSOU (pouvoir à Mme THOMAS)  
M. CHEVALLOT BEROUX (pouvoir à M. DELAPLACE)  
Mme DEVIE (pouvoir à Mme MASSON)  
M. DUPONT (pouvoir à M. MERCIER)  
M. ULPAT (pouvoir à M. AVERLY)  
Mme BRUNIN (pouvoir à M. VUARNESON)  
Mme MERIEUX (pouvoir à Mme BOCAHUT)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. DAPREMONT

**OBJET : SPL XDEMAT – Rapport de gestion du conseil d'administration**

**Exposé :** Le conseil d'administration de la SPL-XDEMAT a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En application des articles L 1524-5 et L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine ce rapport avant approbation.

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles L 1524-5 et L 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Considérant que chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire du rapport par courrier électronique,

Sur avis favorable de la commission commune Finances/Culture/Travaux,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

APPROUVE le rapport de gestion du conseil d'administration de la société SPL-Xdemat,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire  
Compte-tenu de la transmission  
en sous-préfecture de Rethel, le 08 NOV. 2021  
de la publication, le 08 NOV. 2021  
Fait à Rethel, le 09 NOV. 2021

Le Maire  
Joseph AFRIBO

